



Accident en tort suite à un élément présent sur la route

Par **laure**, le **04/12/2009** à **10:57**

Bonjour,

Mon concubin a eu un accident dans les rues de la ville de Lille le samedi 28 novembre 2009.

Suite à la présence d'un enjoliveur présent sur la route, il a glissé en moto et, dans sa chute, a touché le véhicule présent à côté de lui.

Le tiers et mon concubin ont fait le constat. Nous l'avons déclaré à notre assureur et nous avons demandé s'il était possible de porter plainte contre la ville suite à la présence de cet obstacle imprévu.

Le tiers, avec qui l'accident a eu lieu, est prêt à nous faire un courrier dans ce sens, en précisant que l'accident est lié à cet élément sur la route.

Notre assureur nous a déconseillé de porter plainte en disant que ça ne servait à rien qu'il était en tort c'est tout.

Que pouvons nous faire ? peut on quand même porter plainte, même au bout de quasi une semaine ?

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **04/12/2009** à **13:35**

Bonjour,

Vous pouvez déposer une plainte, effectivement, mais de là à dire qu'elle va aboutir, j'en doute sérieusement, d'autant que, rien ne dit que cet enjoliveur est là depuis longtemps.